



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Thibaut GUIGUE
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
5	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 3
6	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
7	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
8	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
9	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
10	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
11	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
12	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
13	MERY	FONTAINE Nathalie	
14	MOUXY	PERSON Armelle	
15	ONTEX	CARRIER Christiane	
16	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
17	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
18	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
19	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
20	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
21	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
22	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

BRIZON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude
PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 AOÛT 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 24 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2024
Exécutoire le : 11 SEP. 2024
Publiée / Notifiée le : 11 SEP. 2024
Visée le : 10 SEP. 2024

COMMANDE PUBLIQUE

Accord-cadre n° 2024-038 – Prélèvement et valorisation des produits et matériaux apportés en déchetterie - Lots 1 (bassin aixois et gestion de la recyclerie de Drumettaz-Clarafond) 2 (déchetterie de Chindrieux) et 3 (déchetterie d'Entrelacs) - Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac communauté d'agglomération, est compétente pour la valorisation des déchets. A ce titre, les déchetteries sont gérées par des marchés d'exploitation pour l'accueil des usagers ou le transports et valorisations des déchets.

Pour autant, certains déchets peuvent être évités en faisant l'objet de réemploi ou de valorisation matière.

Les objets ayant un intérêt sont prélevés en déchetteries afin d'être revendus dans la recyclerie de Drumettaz-Clarafond, et réutilisés par d'autres usagers (2^{ème} vie de l'objet).

D'autres déchets peuvent être recyclés mais nécessitent une intervention humaine pour démontage ou conditionnement.

Ces deux catégories font l'objet d'un marché spécifique, dont l'attribution est proposée dans le cadre de la présente délibération.

Conformément à l'article L.2113-13 du Code de la commande publique, cet accord cadre est réservé aux structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du Code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés.

Le présent marché est constitué de 3 lots :

- Lot 1 : collecte et valorisation des produits et matériaux sur le bassin aixois (déchetteries de Drumettaz-Clarafond, le Bourget du Lac, Gresy sur aix) et gestion de la recyclerie de Drumettaz-Clarafond.
Le montant maximum annuel de l'ensemble des bons de commande s'élève à 100 000 € HT.
- Lot 2 : collecte et valorisation des produits et matériaux sur la déchetterie de Chindrieux.
Le montant maximum annuel de l'ensemble des bons de commande s'élève à 18 750 € HT.
- Lot 3 : collecte et valorisation des produits et matériaux sur la déchetterie d'Entrelacs.
Le montant maximum annuel de l'ensemble des bons de commande s'élève à 18 750 € HT

L'accord cadre est de type mono attributaire à bons de commande pour chacun des lots.

La date limite de réception des offres a été fixée au 6 août 2024 à 12h. 2 offres ont été réceptionnées au total : 1 offre pour le lot 1, 1 offre pour le lot 2 et 1 offre pour le lot 3.

Les critères de jugement des offres sont :

- 60% prix sur la base d'un Détail Quantitatif Estimatif (DQE),
- 40% valeur technique de l'offre.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 août 2024 propose d'attribuer :

- Le lot 1 à l'entreprise Les Chantiers Valoristes,
- Le lot 2 à l'entreprise Trialp,
- Le lot 3 à l'entreprise Trialp.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à disposition auprès du service marché.

Les crédits sont ouverts au budget fonctionnement, service 260, nature 6114.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord cadre ci-dessus énoncés avec les entreprises indiquées pour chacun des lots.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 22
- Présents et représentés : 26
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 1
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 3 septembre 2024

Le Président,
Renald BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 5 : Accord-cadre n. 2024-038 - Prélèvement et valorisation des produits et matériaux apportés en déchetterie - Lots 1 (bassin aixois et gestion de la recyclerie de Drumettaz-Clarafond) 2 (déchetterie de Chindrieux) et 3 (déchetterie d'Entrelacs) - Attribution - -

Date de transmission de l'acte : 10/09/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 10/09/2024

Numéro de l'acte : d5108 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240903-d5108-DE

Date de décision : 03/09/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats